



SAINTE-CERGUES
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : Mmes MM. G. DOUBLET - D. COTTET - M. BRIFFAUD – J-M.PEUTET - M.C. BALSAT - E.FEVRIER –J-M COMBETTE– F. MOUCHET – G LEONE DE MAGISTRIS - B. DONSIMONI - A. BARATAY – M. WIRTH – C. MOUCHET – K. AILLAUD – S. BONNARD - F. SOUFFLET –

ABSENT : A. ZAMENGO

PROCURATION : R. BOSSON à M-C. BALSAT - P BURNIER à M. BRIFFAUD - C. SCHNEIDER à E. FEVRIER - J. CREDOZ à S. BONNARD - B SOFI à D. COTTET - G LYONNET à G. DOUBLET

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20 h 00.

1°) Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2016 :

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Magalie BRIFFAUD

3°) Ouverture ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que l'incendie de la future bibliothèque et certains problèmes dans la réalisation des travaux ont retardé la réception du bâtiment multifonctionnel et ont occasionné de fait des retards dans la réception de recettes (subventions). De même, la vente de notre terrain communal à Moniaz n'est pas encore complètement validé puisque la clause suspensive du compromis n'est pas encore levée par l'obtention du permis de construire, qui n'a pas été encore été déposé.

Ces contretemps ont malheureusement des effets négatifs sur la trésorerie de la commune qui se trouve à l'heure actuelle relativement basse et ne permet pas de pouvoir honorer l'ensemble des mandats édités.

Par conséquent, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million Euros pour donner plus de marges de manœuvres à notre trésorerie. Monsieur le Maire ayant déjà signé l'ouverture d'une ligne de trésorerie cette année d'un montant de 1 000 000 €, montant maximum de sa délégation et devant être remboursée d'ici la fin d'année, il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture de cette 2^{ème} ligne de trésorerie d'un montant identique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, proposées par la Caisse d'Épargne

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'ouvrir la ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la caisse d'épargne dans les conditions énumérées ci-dessous.

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie :

Montant du contrat de la ligne:	1 000 000 €
Durée du contrat de ligne :	6 mois
Objet du contrat de la ligne :	donner plus de souplesse à la trésorerie de la commune
Versement des fonds la Caisse d'Épargne	A la demande de l'emprunteur via la plateforme Internet de
Taux d'intérêt 26/10/2016 : - 0,352%)	Taux EONIA + marge de 1,25% (à titre indicatif EONIA le
Base de calcul des intérêts	exact/ 360
Echéances des intérêts	Mensuel par débit d'office

Demande de tirage	aucun montant minimum par crédit d'office
Demande de Remboursement	aucun montant minimum par débit d'office
<u>Commission</u>	
Commission d'engagement la durée de mise en place)	0,10 % prélevés en une seule fois (soit 500 € compte tenu de
Commission de non-utilisation	0,15 %

Article 2 : Etendue du pouvoir du signataire

Monsieur le Maire, l'emprunteur, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

18°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 17 novembre 2016 à 20 heures**
La séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance,
Mme Magalie BRIFFAUD

